

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 mai 2024**

N° 240523066

RELATIONS INTERNATIONALES - Approbation de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au secours populaire français pour une aide d'urgence à destination des populations civiles de Gaza victimes de la guerre

L'an deux mil vingt quatre, le vingt trois mai à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 15 mai 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - M. ALLAIS - Mme HERRATI - M. BOMBLED - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - M. PELLETIER - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - M. NKAMA - Mme JOUBERT - Mme POP - Mme SCHAFFER - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 22

Représentés : 3

Absents excusés : 0

Absents non excusés : 4

ABSENTS REPRESENTES Mme TORDJMAN par Mme VILATA - Mme SAUSSURE-YOUNG par M. MOKHBI - M. GIRY par M. CRESPIN.

ABSENTS NON EXCUSES Mme GROUX - M. GUITOUNI - M. BENAOUADI - M. SEHIL .

SECRETAIRE Ambroise NKAMA

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

RELATIONS INTERNATIONALES - Approbation de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au secours populaire français pour une aide d'urgence à destination des populations civiles de Gaza victimes de la guerre

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-7,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la situation humanitaire alarmante dans la Bande de Gaza et ses répercussions dévastatrices sur la population civile,

CONSIDERANT l'expertise du Secours Populaire Français dans la fourniture d'une assistance humanitaire efficace et ciblée,

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 14 mai 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} - **APPROUVE** l'attribution d'une aide humanitaire de 3 000 euros à l'association Secours Populaire Français afin de soutenir les efforts de secours et de reconstruction en faveur des civils de Gaza.

ARTICLE 2 - **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 du Budget Communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 24 mai 2024

Reçu en préfecture le 24 mai 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-

20240523-11395-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE**